

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 14 mars 2023

Appel à projets FEDER Convocation du : 7 mars 2023

**2023 - Accompagner
les territoires urbains**

**fragiles d'Auvergne-
Rhône-Alpes -**

**Construction du
Gymnase de Vétraz-
Monthoux**

N° BC_2023_0018

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Laurent GILET, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Anny MARTIN, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

Excusés :

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Véronique FENEUL

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-5 de son annexe,

Vu l'appel à projets FEDER 2022 intitulé « Accompagner les territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes » avec une ouverture du dépôt des candidatures le 05/01/2023 à 12h,

Le territoire d'Annemasse Agglo bénéficie d'une très forte attractivité grâce à sa proximité avec la Suisse et Genève. Cette situation géographique particulière implique une très forte pression démographique et urbaine.

Une étude sur la démographie scolaire menée par le Département de la Haute-Savoie et la Direction Académique, a montré la nécessité d'augmenter la capacité d'accueil de collégiens sur le bassin Genevois. Le site de Vétraz-Monthoux a été alors choisi.

Dès lors, le Département de la Haute-Savoie, la commune de Vétraz-Monthoux et Annemasse Agglo ont noué un partenariat pour la construction d'un nouveau collège (7 000m²) et d'équipements associés sur la commune de Vétraz-Monthoux à horizon 2025. Dans un contexte d'accroissement démographique du secteur, cette décision prend en compte le niveau de saturation des établissements existants et la hausse des effectifs annoncée afin d'anticiper les besoins des prochaines années et de continuer d'assurer des conditions de scolarisation optimales aux collégiens. Ce nouveau collège est sous la maîtrise d'ouvrage du département de la Haute-Savoie.

Dans le cadre d'équipements associés, Annemasse Agglo porte la construction d'un nouveau gymnase à proximité immédiate du collège. Cet équipement servira les besoins des collégiens mais également des associations locales.

Ce collège accueillera 840 élèves du territoire, soit autant de collégiens qui profiteront de ce nouveau bâtiment sportif.

Projet ambitieux tant sur le plan sportif qu'environnemental, il s'organisera sur deux étages et se composera d'une grande salle de sport de 1 268m², accueillant des terrains de badminton (niveau national) et de basket-ball ainsi que des terrains de handball et de volley-ball de niveau départemental. Une salle d'escalade de 180m² ainsi que des vestiaires et bureau sont prévus au rez-de-chaussée. Le second étage accueillera quant à lui des tribunes sur une superficie de 336m², avec 240 places assises dont 6 places pour personnes à mobilité réduite (PMR). Ce bâtiment, d'une conception durable forte, en cohérence avec les défis climatiques et sociétaux de notre époque atteindra un niveau de performance « E3C1 ».

Une salle annexe de 300 m² pour les activités sportives diverses sur le programme (activités artistiques, gymniques ou accrosportives, arts martiaux et tennis de table).

Les travaux commenceront ce printemps pour une livraison prévue pour la rentrée scolaire 2025.

Ce projet est éligible au programme FEDER FSE + FTJ 2021-2027 Région Auvergne-Rhône-Alpes, sur l'objectif spécifique 5 : approches territoriales et sur le type d'action 5.5.1.1 : accompagner les territoires urbains fragiles d'Auvergne Rhône Alpes.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montants H.T	Financeurs	Montant	Pourcentage
Prestations externes	72 610,00 €	CD74 / CDAS	360 000,00 €	4,40 %
<i>Sondages géotech.</i>	<i>15 000,00 €</i>			
<i>Etudes TRIBU</i>	<i>4 250,00 €</i>			
<i>Divers études complémentaires</i>	<i>53 360,00 €</i>	CD74 / Convention cadre et de financement pour la réalisation du collège de Vétraz-Monthoux	1 000 000,00 €	12,23 %
Travaux	7 955 885,00 €			
<i>Travaux préparatoires</i>	<i>739 000,00 €</i>	CD74 / FDIS	1 773 548,50 €	21,69 %
<i>Travaux TCE VRD et fondations</i>	<i>5 859 000,00 €</i>			
<i>Taux de tolérance études (3%) (CCAP)</i>	<i>197 940,00 €</i>			
<i>Taux de tolérance travaux (3%) (CCAP)</i>	<i>181 708,00 €</i>			
<i>Imprévus ou demande par la Maîtrise d'Ouvrage</i>	<i>205 000,00 €</i>	Europe / FEDER	3 271 398,00 €	40,00 %
<i>Révision prix travaux - 12 %</i>	<i>773 237,00 €</i>			
Équipements	150 000,00 €	Annemasse Agglo / Autofinancement	1 773 548,50 €	21,69 %
<i>Mur d'escalade & équipements divers (cages handball, marquage, panneaux basket-ball, poteaux volley-ball et badminton)</i>	<i>150 000,00 €</i>			
TOTAL	8 178 495,00 €		8 178 495,00 €	100 %

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
 A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel de l'opération - construction du gymnase de Vétraz-Monthoux ;

D'ENGAGER la structure dans le cadre du Programme FEDER-FSE + Auvergne-Rhône-Alpes 2021 2027 sur l'objectif spécifique 5 – approches territoriales et le type d'actions 5.5.1.1 – accompagner les territoires urbains fragiles d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

DE SOLLICITER une subvention auprès du FEDER d'un montant de 3 271 398,00 € au titre du projet construction du gymnase de Vétraz-Monthoux ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer tout document en lien avec cet Appel à Projets ;

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 074-200011773-20230314-BC_2023_0018-DE

S²LO

Pour le président et par délégation,

Signé par : ~~Alain BUREIN~~
Date : 15/03/2023
Qualité : Agglo - ~~Bureau~~ Secrétaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

